

AFFICHAGE



# MAIRIE DE SAÂCY SUR MARNE



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

**Présents** : M. BÉGNY, Maire –

Mme VEYSSET, M. BARBIER, Mme MONTAMBAULT S., Mme PIERRE : Adjoint –

Mesdames CAMBON – ESCULIER – DELACOURT – TETEREL – LESZYK – Monsieur BEZ J-M. –

**Absentes excusées** : Mesdames MONTAMBAULT B. – MERCY –

**Absents** : Madame JORON – Messieurs FOURNIER – CARON – BEZ J. – BOUVRANDE –

**Secrétaire de séance** : M. BARBIER –

**Secrétaire auxiliaire** : Mme ADAM –

- ❖ Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents à la séance du 26/03/2018, le compte rendu de cette séance et signe le document correspondant.
- ❖ M. le Maire informe qu'il n'y a pas eu de décision prise par délégation du Conseil Municipal depuis la dernière réunion.

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

01. Désigne, à l'unanimité, Mme VEYSSET, 1<sup>er</sup> Adjoint, comme Président pour le vote du Compte Administratif 2017.
02. Vote, à l'unanimité, sauf M. BÉGNY qui ne prend pas part au vote, le Compte Administratif 2017, qui présente un excédent de fonctionnement de 313 260,02 €.
03. Approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2017, rédigé par Madame ROBART, receveuse municipale.
04. Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
  - Affectation en réserves R 1068 en investissement : 260 000,00 €,
  - Report en fonctionnement R 002 : 53 260,02 €.
05. Vote les taux des taxes locales directes et décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2018, qui restent fixés à :

Taxe d'Habitation :	10,84 %	Foncier Bâti :	19,84 %	Foncier Non Bâti :	42,71 %
---------------------	---------	----------------	---------	--------------------	---------

Approuve, à l'unanimité, le Budget Unique 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :
  - Fonctionnement : 1 420 824,00 €
  - Investissement : 1 297 682,00 €.
06. Décide, à l'unanimité, de fixer un tarif unique pour la restauration scolaire des enfants de la maternelle et du primaire de la commune, soit 4,10 € le repas, de fixer à 6,00 € le repas pour les enfants hors commune et les adultes, et de fixer à 2,60 € le repas pour la participation des familles apportant le repas de leurs enfants pour cause d'allergie, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.
07. Décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de l'étude surveillée à l'école, à savoir, 28,00 € par mois pour les enfants de la commune, et 34,00 € par mois pour les enfants hors commune, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.
08. Décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs du périscolaire, à savoir, 1,10 € la demi-heure pour les enfants de la commune, 1,70 € la demi-heure pour les enfants hors commune, et décide de rester à 1,00 € le goûter, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.
09. Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention pour la mise en place d'un atelier, dans le cadre du périscolaire, avec l'association « VIR'VOLT ».
10. Décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal).
11. Décide, à l'unanimité, de solliciter du Département la subvention au titre du Fonds d'Equipement Rural (FER) 2018, pour la réfection de la toiture de la Mairie.
12. Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention pour l'adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures 2019-2022, pour trois prestations.
13. Autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention de transfert de gestion du parking « nord » de la gare de Nanteuil-Saâcy, à SNCF Mobilités. La commune conserve la propriété de l'emprise dont la gestion est transférée.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAÂCY-SUR-MARNE, pour être affiché le 12 avril 2018, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 05 août 1884.

À SAÂCY SUR MARNE, le 12 avril 2018



Le Maire :  
P-E. BÉGNY